



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES
Pôle Environnement**

Digne-les-Bains, le

24 MAI 2023

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Arrêté préfectoral approuvant un plan de gestion cynégétique des galliformes de montagne dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour la saison cynégétique 2023-2024

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant un plan de gestion cynégétique des galliformes de montagne dans le département des Alpes-de-Haute-Provence pour la saison cynégétique 2023-2024 a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 28 avril au 19 mai 2023.

Cette consultation du public faite par voie électronique sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence n'a donné lieu à aucune observation.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Départementale
des Territoires,

Catherine GAILDRAUD